

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Présents :

Majorité : 5/8

Cap'Em : 0/2

Ensemble pour Émerainville : 0/1

La ville est composée de deux entités Malnoue et le bourg d'environ 4 000/habitants respectivement.

995 établissements implantés sur Emerainville au 21/02/2024

Éléments sur la fiscalité d'entreprises pour l'année 2023

Cotisations CFE	1 745 876 €
Cotisations TASCOM	59 857 €
Total	1 805 733 €

7% de la CFE de la CAPVM

Caractéristique du tissu économique

(extrait bilan économique pour l'année 2022 sur Paris-Vallée de la Marne)

Activités de services administratifs et soutien	7%
Activités financières et d'assurance	1%
Activités immobilières	0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12%
Agriculture, sylviculture	0%
Autres activités de services	9%
Commerce de détails et réparation automobile	10%
Commerce de gros	6%
Construction	13%
Enseignement (hors public)	3%
Hôtels et restaurants	3%
Industrie	5%
Information et communication	7%
Public	3%
Santé humaine et action sociale	6%
Transport et entreposage	15%
Forme individuelle	48,50%
Forme sociétaire	46,70%

Autre	4,80%
Non déclaré	31,80%
Pas de salariés	35,40%
moins de 5 salariés	15,30%
de 5 à 10 salariés	4,70%
de 10 à 20 salariés	6,30%
de 20 à 50 salariés	3,50%
de 50 à 100 salariés	0,90%
plus de 100 salariés	2,10%

Le hameau est attiré par l'activité économique de Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne et le bourg est attiré par l'activité économique par Pontault-Combault.

La ville possède deux centres dans lesquels se trouvent des commerces (place Saint-Just et place de l'Europe) et un centre commercial rue Olof-Palme.

Nous rappelons que l'activité économique et industrielle est de la compétence de la CAPVM. Il n'en demeure pas moins que nous avons connaissance des nouvelles implantations d'entreprises comme Prison Island ou de leurs extensions comme la société HOYA...

Nous avons par ailleurs engagé les formalités pour la rétrocession du parking de la place Saint-Just afin de l'entretenir mais nous nous heurtons à l'office HLM depuis de nombreuses années dans la transmission de documents nécessaires à cette rétrocession.

Sur la place de l'Europe, nous constatons des dégradations des bâtiments, cela nuit à l'image des commerces.

Location à titre onéreux à la société FDTP de la parcelle jouxtant le cimetière. L'entreprise a aménagé et amélioré la parcelle.

Pylos : La décision du Conseil d'État a suspendu le jugement des différents tribunaux. La mairie a été condamnée deux fois sans faute et nous attendons l'arrêt définitif. Les relations avec le dirigeant de la société Pylos sont difficiles, il nous refuse l'accès au terrain ce qui retarde les démarches d'enlèvement de la terre. Il est regrettable qu'une opposition se soit rangée du côté de Pylos et que l'autre opposition soit en partie responsable de ce contentieux : Monsieur Courtois chef de la police municipale était chargé de trouver un transporteur et de faire la surveillance et Monsieur Quinion était maire adjoint à l'urbanisme à l'époque.

Projets 2024 :

- Fin de l'affaire Pylos,
- Création d'entreprises : création d'un parking de 200 places pour voitures électriques, ce parking aidera les entreprises locales dans leur transition écologique.
- Construction sur le terrain d'ADP qui devait accueillir la troisième piste, de locaux administratifs,
- Sur le plan médical, nous avons 5 médecins, il n'en reste que 4. Nous souhaitons favoriser l'implantation d'un centre médical rue du Clos de l'Aumône.

- Il reste 2 locaux à louer : La Gascogne et la PM annexe,
- Installation de Burger King (en remplacement de Buffalo),
- 4 nouveaux médecins allée de la Pierre rouge et 2 nouveaux médecins à Bois Joli,
- L'Hébergement, 200 m2 de surface commerciale.

Les commerces de proximité font face à des difficultés:

- Concurrence de la grande distribution et de la vente en ligne,
- Contexte économique contraint (inflation),
- Évolution sociétale (horaires de travail).

En ce qui concerne la zone industrielle, Yprema souhaite étendre ses locaux et installer son siège social sur la base Garmatex. Cette extension s'inscrit avec le projet de la coulée verte et de la ferme biologique.

Il est évident que la mairie a plusieurs projets concernant les commerces, les industries, les services à la personne et l'action sociale.

Nous pensons utiliser notre droit de préemption sur tous les terrains qui seraient en vente comme nous allons le faire pour le projet Kingston.

Rencontres avec les entreprises : ces rencontres ont été réalisées de 95 à 2000 et ont cessé car la commune n'avait pas cette compétence. Nous envisageons en 2024, d'aller à la rencontre des entreprises pour discuter de leurs projets et de leurs difficultés.

La ville loue des locaux à un denturiste pour organiser des séances de formation. Dans le même ordre d'idée, la ville avait permis l'implantation d'une école d'ostéopathie dont l'activité n'était pas reconnue il y a quelques années.

La ville continuera de poursuivre son engagement dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et de l'accès à l'emploi en collaboration avec la CAPVM, la mission locale et la Région. Nous soulignons l'existence sur notre commune d'un service emploi et de l'organisation chaque année d'un forum emploi.